



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRES D'ACTUALITÉS MUNICIPALES AU QUÉBEC

Pour ses 25 ans, Québec municipal se dote d'une toute nouvelle plateforme Web. Elle continuera de faire le pont entre les divers acteurs du domaine municipal (ministères, municipalités, communautés urbaines, MRC, associations et autres organisations municipales) et ce, dans le but d'informer quotidiennement ses quelque 20 150 abonnés de tout ce qui se passe dans le domaine municipal au Québec.

Depuis 1998, Québec municipal répond aux différents besoins de ses 44 700 utilisateurs par son contenu diversifié :

- Un résumé complet de l'actualité municipale;
- Le plus grand site Web d'offres d'emploi dédié au domaine municipal;
- Des chroniques juridiques;
- Des articles sur la jurisprudence;
- Une revue de presse quotidienne.

Avec un taux d'ouverture minimal de 45 %, c'est plus de 250 000 pages vues par mois.

Un placement publicitaire dans le Bulletin Québec municipal permet à l'annonceur d'entrer en contact avec un public ciblé et directement concerné par les activités du monde municipal.

250 000 PAGES VUES PAR MOIS



**PLUS DE
20 150
ABONNÉS**



Québec municipal Actualités Bulletin d'information
Au service de la communauté municipale



Actualités du 21 novembre 2024



Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

Une somme de 20 M\$ disponible pour des projets visant à améliorer la sécurité routière

[Lire la nouvelle complète >](#)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Environnement, énergie et ressources naturelles
Patrimoine naturel - Le gouvernement du Québec souligne les 35 ans du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation | Infrastructure et travaux publics
Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales - Le gouvernement du Québec accorde plus de 2,6 M\$ à Montmagny

[VOIR PLUS DE NOUVELLES](#)

Emplois

Emplois manuels - Candidatures spontanées
Longueuil

Secrétaire-réceptionniste
Beauport

Répartiteur
Mirabel



Événements

Grand Rendez-vous de la CNESS
CNESS



[fqm.ca/cybersecurite](#)

Revues de presse

Environnement, énergie et ressources naturelles

Les battures de Beauport, un joyau emprisonné

[VOIR PLUS DE REVUES DE PRESSE](#)



Chronique Juridique

Éthique et gestion contractuelle

Les soumissions contenant des prix disproportionnés par rapport à ceux du marché : quelle conduite à adopter par le donneur d'ouvrage dans l'analyse de leur conformité?



Dans le cadre d'un appel d'offres, la discrétion de déterminer les montants à inscrire au bordereau de prix appartient avant tout au soumissionnaire. Cette discrétion a toutefois ses limites: coordonnateur, Service d'assistance juridique et direction de la prévention des sinistres

[Lire la chronique complète >](#)

Info-Pub

Des programmes d'efficacité énergétique taillés sur mesure pour les municipalités

energir

[Plus d'infos >](#)



TARIFICATION 2025

Coût unitaire par parution

FORMATS PUBLICITAIRES	NOMBRE DE PARUTIONS		
	1 à 15	16 à 30	31 et +
BANNIÈRE #1	440 \$	405 \$	375 \$
BANNIÈRE #2	285 \$	255 \$	225 \$
ÎLOT #1	295 \$	265 \$	235 \$
ÎLOT #2	260 \$	230 \$	200 \$

Dans l'optique d'une diversité intéressante pour le lecteur, une même publicité ne sera pas publiée 2 jours consécutifs et plus de trois (3) fois par semaine. De plus, nous nous réservons le droit de reporter une parution, et ce, avec l'accord de l'auteur-e au préalable.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



RÉSOLUTION



POIDS MAXIMAL



DIMENSIONS



FORMATS



DATE DE TOMBÉE

BANNIÈRE

72 DPI

25 ko

728 px X 90 px

jpg
gif
png

5 jours ouvrables avant
la date de diffusion

ÎLOT #1

72 DPI

50 ko

300 px X 250 px

jpg
gif
png

5 jours ouvrables avant
la date de diffusion

ÎLOT #2

72 DPI

50 ko

300 px X 250 px

jpg
gif
png

5 jours ouvrables avant
la date de diffusion

PERSONNES-RESSOURCES

Carolyne Turgeon
 Coordinatrice au service
 aux membres et aux partenariats
 Communications et marketing

Geneviève Goulet
 Conseillère aux partenariats
 Communications et marketing

T. : 418 651-3343, poste 1285
 C. : 418 570-2274
 Sans frais : 1 866 951-3343

T. : 418 651-3343, poste 1489
 C. : 418 654-5214
 Sans frais : 1 866 951-3343

Courriel : cturgeon@fqm.ca

Courriel : ggoulet@fqm.ca

CONTACT
 ENVOI DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE
partenariat@fqm.ca

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
 DES MUNICIPALITÉS**

1134, Grande Allée Ouest, bureau RC 01
 Québec (Québec) G1S 1E5

fqm.ca



INFO-PUB

Le Bulletin Québec municipal est expédié du lundi au vendredi et comprend une zone publicitaire appelée Info-PUB dans laquelle vous avez la possibilité de publier un article concernant divers sujets d'intérêt pour le monde municipal : congrès, colloque, cours de formation, séminaire, promotion d'un produit ou d'un service, etc.

Votre message est composé des éléments suivants :

- Une image (250 px X 300 px) ou votre logo d'entreprise
- Un titre
- Un résumé
- Un texte
- Un lien vers votre site Web

Votre titre et votre résumé paraîtront en première page du Bulletin Québec municipal et l'on retrouvera votre article publicitaire en entier sur le portail quebecmunicipal.qc.ca.

Vous pouvez insérer une image ou le logo de votre organisation à côté de votre article. Vous avez également la possibilité d'ajouter différents liens hypertextes à l'intérieur de votre texte¹.

TARIFS COÛT UNITAIRE PAR PARUTION

FORMATS PUBLICITAIRES	NOMBRE DE PARUTIONS		
	1 à 15	16 à 30	31 et +
INFO-PUB	415 \$	385 \$	355 \$

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

LOGO OU IMAGE



RÉSOLUTION

72 DPI



POIDS MAXIMAL

15 ko



FORMATS

jpg / png



DIMENSIONS

225 px X 225 px

ARTICLE

TITRE

60 caractères maximum (incluant les espaces)

RÉSUMÉ

600 caractères maximum (incluant les espaces)

ARTICLE PUBLICITAIRE

de 3 500 à 7 000 caractères (incluant les espaces)



FORMAT
Word



DATE DE TOMBÉE

5 JOURS OUVRABLES AVANT LA DATE DE DIFFUSION

1. Dans l'optique d'une diversité intéressante pour le lecteur, une même Info-PUB ne sera pas publiée plus de deux jours consécutifs. De plus, nous nous réservons le droit de reporter une parution, et ce, avec l'accord de l'auteur au préalable.

Info-PUB



Service d'assistance juridique de la FQM : des avocats pour vous aider!

Fédération québécoise des municipalités | 02 décembre 2023

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Fusce sed lectus bibendum leo cursus auctor ac quis ante. Pellentesque auctor fringilla erat, lobortis interdum mi sollicitudin a. Mauris viverra fringilla purus, nec varius augue rhoncus vel. Sed lobortis duis nec odio sollicitudin aculis. Aenean sit amet feugiat mauris, integer dictum vestibulum egetis.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Fusce sed lectus bibendum leo cursus auctor ac quis ante. Pellentesque auctor fringilla erat, lobortis interdum mi sollicitudin a. Mauris viverra fringilla purus, nec varius augue rhoncus vel. Sed lobortis duis nec odio sollicitudin aculis. Aenean sit amet feugiat mauris, integer dictum vestibulum egetis.

Mauris porttitor lacus erat, vitae rutrum ante facilisis vel. Vivamus ultrices, leo vitae accumsan accumsan, ante dolor sagittis sem, eget maximus velit eros ut ipsum. Aliquam nec molestie orci. Donec vel ultricies urna. Aenean porttitor fribus ligula. Maecenas nec feugiat metus, sit pellentesque ligula. Donec rutrum ullamcorper nibh. Pellentesque in rutrum est. Sed ultricies ornare erat, vitae condimentum ante. Proin sit amet orci sed neque gravida aliquet. In id orci nec lorem consectetur pellentesque ac nec erat. Integer lacus risus, placeret ut egetis vitae, mollis vitae nibh. In quis felis purus. Aenean ultrices libero eget venenatis lobortis. Quisque non odio id ipsum blandit ornare egestas sed diam. Cras rutrum mi ut erat sagittis, eu sodales leo imperdiet. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Fusce sed lectus bibendum leo cursus auctor ac quis ante. Pellentesque auctor fringilla erat, lobortis interdum mi sollicitudin a. Mauris viverra fringilla purus, nec varius augue rhoncus vel. Sed lobortis duis nec odio sollicitudin aculis. Aenean sit amet feugiat mauris, integer dictum vestibulum egetis. Suspendisse potenti. Fusce feugiat, lacus et laculis interdum, lectus duis eleifend nisi, in posuere tortor est ac augue. Nullam id diam ante. Sed suscipit duis quis urna luctus aliquet. Nulla libero quam, suscipit id fringilla quis, iaculis id purus. Ut dapibus mauris quis justo tristique condimentum. Phasellus trincidunt vitae nulla id laoreet. Donec pulvinar mattis interdum.

Ut consectetur congue dolor sed dignissim. Nam viverra, dolor eu aliquam facilisis, elit metus semper ipsum, vitae tempus eros neque id nulla. Proin auctor leo ipsum, nec luctus est aliquam eu. Proin efficitur leo semper, ullamcorper lorem eu pharetra est. Morbi dapibus maximus tellus, sed egetis risus pharetra vitae. Nulla feugiat, leo non facilisis varius, nibh odio rhoncus tellus, a posuere lorem lacus ut est. Vestibulum imperdiet eget nulla eget convallis. Praesent congue vestibulum quam ut aliquet. Donec nulla ligula, consectetur eu neque quis, viverra feugiat leo. In hac habitasse platea dictumst. Duis quis porttitor est. Aliquam nec turpis condimentum, ornare eros eget, auctor lorem.

Cliquez pour toute l'information relative à ce service.

[Retour aux articles](#)



CHRONIQUE JURIDIQUE

EXCLUSIVE AUX CABINETS D'AVOCATS

Le Bulletin Québec municipal est expédié du lundi au vendredi et comprend une chronique juridique dans laquelle vous avez la possibilité de publier un article concernant divers sujets juridiques d'intérêt pour le monde municipal.

Votre message est composé des éléments suivants :

- Une photo de l'auteur
- Un titre
- Un résumé
- Une chronique
- Un lien vers votre site Web

Votre titre paraîtra en première page du Bulletin Québec municipal et l'on retrouvera votre article juridique en entier sur le portail quebecmunicipal.qc.ca durant 5 jours.

Vous pouvez insérer une photo de l'auteur au bas de votre chronique. Vous avez également la possibilité d'ajouter différents hyperliens à l'intérieur de votre texte¹.

TARIFS COÛT UNITAIRE PAR PARUTION



Nouveaux impératifs concernant le travail des jeunes

Fédération québécoise des municipalités | 01 décembre 2023

Le projet de loi no 19 concernant l'encadrement du travail des enfants a été adopté et sanctionné le 1er juin dernier. Cela implique de nouveaux impératifs à être respectés par les employeurs, y compris les employeurs municipaux.



Parmi les modifications apportées aux règles existantes, notons ce qui suit :

- Dorénavant, l'âge légal pour travailler au Québec est de 14 ans.

En effet, depuis le 1^{er} juin 2023, les jeunes de moins de 14 ans peuvent uniquement travailler dans certains emplois. Il s'agit notamment, de celui qui effectue l'aide aux devoirs ou du tuteurat, et du jeune qui travaille dans un organisme à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire (ex. : une colonie de vacances ou un organisme de loisirs).

- Au plus tard le 1^{er} juillet 2023, un employeur doit mettre fin à l'emploi d'un jeune de moins de 14 ans qui occupait un autre type d'emploi que ceux prévus à Loi sur les normes du travail et à son règlement. Pour plus d'informations sur la manière de procéder, nous vous invitons à communiquer avec le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM.

- Un employeur qui veut et désire embaucher un enfant de moins de 14 ans doit obtenir une autorisation parentale écrite, et ce, au moyen du [formulaire](#) établi par la CNESST.

Par ailleurs, les employeurs municipaux ayant actuellement à leur emploi un enfant de moins de 14 ans visé par une exception permettant le travail doivent également obtenir une telle autorisation parentale. Cela doit être fait au plus tard dans les 30 jours de la sanction du projet de loi au moyen du formulaire indiqué ci-haut.

- À compter du 1^{er} septembre 2023, il y aura une limite quant au nombre d'heures par semaine que peut travailler un enfant soumis à l'obligation de fréquentation scolaire. Cette limite est établie à 17 heures par semaine, dont un maximum de 10 heures du lundi au vendredi. Celle-ci ne s'applique toutefois pas aux périodes de plus de 7 jours consécutifs ou cours desquelles l'enfant ne reçoit pas de service éducatif (ex. : vacances estivales).

Afin de mieux vous y retrouver quant aux nouvelles règles applicables au travail des jeunes, vous pouvez consulter [l'aida-mémoire](#) produit par la CNESST.

Des questions concernant ce sujet ou en matière de ressources humaines? N'hésitez pas à communiquer avec le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM. Nos professionnelles seront répondre à vos interrogations et vous aider.

Par M^{me} Cassandra Nadaou et en collaboration avec M^{me} Sarah-Ann Dubé, avocates au sein de la Fédération québécoise des municipalités.



avocate au sein de la Fédération québécoise des municipalités

Me Cassandra Nadaou

Courriel: cnadaou@fqm.ca

CHRONIQUE JURIDIQUE	1 SEMAINE	6 SEMAINES	12 SEMAINES
	650 \$	575 \$	500 \$

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

PHOTO DE L'AUTEUR



RÉSOLUTION

72 DPI



FORMATS

jpg / png



POIDS MAXIMAL

75 ko



DIMENSIONS

600 px X 700 px

CHRONIQUE

TITRE

60 caractères maximum (incluant les espaces)

CHRONIQUE

de 3 500 à 7 000 caractères (incluant les espaces)



FORMAT

Word

LOGO



RÉSOLUTION

72 DPI



FORMATS

jpg / png



POIDS MAXIMAL

15 ko



DATE DE TOMBÉE

5 JOURS OUVRABLES AVANT LA DATE DE DIFFUSION

1. Dans l'optique d'une diversité intéressante pour le lecteur, une même chronique juridique ne sera pas publiée plus de cinq jours consécutifs. De plus, nous nous réservons le droit de reporter une parution, et ce, avec l'accord de l'auteur ou préalable.





MENTIONS IMPORTANTES

Les versions de Outlook 2007 et supérieures ne permettent pas l'animation des bannières. Seule la première image apparaît.

L'éditeur se réserve le droit de refuser toute annonce dont la qualité technique ou le contenu ne serait pas conforme à la politique éditoriale.

La qualité du français dans les textes fournis relève de la responsabilité de l'annonceur.

Le matériel non conforme aux spécifications techniques demandées sera retravaillé aux frais de l'annonceur (taux horaire de 100 \$/heure).

Les frais de conception et de réalisation du matériel publicitaire sont assumés par l'annonceur.

Aucune annulation d'espace.

Les espaces réservés devront être payés.



PERSONNES-RESSOURCES

Carolyne Turgeon
Coordonnatrice au service
aux membres et aux partenariats
Communications et marketing

T. : 418 651-3343, poste 1285
C. : 418 570-2274
Sans frais : 1 866 951-3343

Courriel : cturgeon@fqm.ca

Geneviève Goulet
Conseillère aux partenariats
Communications et marketing

T. : 418 651-3343, poste 1489
C. : 418 654-5214
Sans frais : 1 866 951-3343

Courriel : ggoulet@fqm.ca

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS
1134, Grande Allée Ouest, bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

fqm.ca

ENVOI DU MATÉRIEL : partenariat@fqm.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

